



MAIRIE DE MONTMELARD

37 Place du Poilu - 71520

mairie@montmelard.fr – 03 85 50 22 16

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL – MARDI 28 AVRIL 2026

Séance du 28 AVRIL 2026, l'an deux mille vingt-six, le vingt-huit du mois d'avril, à 20h, le Conseil Municipal de MONTMELARD, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame FLEURY Laure, Maire.

Présents : FLEURY Laure, CHORIER Jacques, THOMAS Thierry, RAVEAUD Marie-Pierre, CHEVRIER Océane, VOUILLON Benoît, CHARNAY Julien, BILLONNET Martine, TERRIER Benoît, FAURE Alice, ROUSSEAU Marie (suppléante) MARTIN Christelle donne pouvoir à CHEVRIER Océane

Excusé : NESME Eric (suppléant)

Convocation : Vendredi 24 avril 2026

Affichage : Vendredi 24 avril 2026

ORDRE DU JOUR

- | | |
|--|--|
| ❖ Délibération délégué SYDESL | ❖ Voirie |
| ❖ Délibération renouvellement équipement éclairage public SYDESL | ❖ Travaux Combrenot |
| ❖ Délibération délégué SMAAA | ❖ Travaux points d'apports volontaires |
| ❖ Délibération RODP Orange | ❖ BATIMENTS : Ecole - Eglise |
| ❖ Demandes de subvention | ❖ Réseau d'eau |
| ❖ Délibération renouvellement de la CCID | ❖ COSOLUCE – Informatique |
| | ❖ Questions diverses |

Secrétaire de séance : Martine BILLONNET

Délibération pour la désignation des délégués au SYDESL :

Suite au tableau des commissions établi lors de l'installation du Conseil municipal, il convient de prendre une délibération pour désigner les délégués qui siégeront au SYDESL pour la commune de Montmelard. Il est proposé de délibérer et de désigner Benoît TERRIER et Jacques CHORIER en titulaires et Thierry THOMAS en suppléant.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,
DESIGNE Benoît TERRIER et Jacques CHORIER en titulaire et Monsieur THOMAS Thierry en suppléant pour siéger au SYDESL
DONNE TOUT POUVOIR à Mme le Maire ou à un adjoint pour mener à bien cette décision et signer toute pièce utile.
VOTE unanime

Information : Réunion d'installation du comité territorial du Clunysois le mardi 5 mai 2026 à 17h00 à Cluny.

Délibération renouvellement équipement éclairage public SYDESL :

Madame le Maire explique au Conseil municipal que le SYDESL, syndicat prestataire pour l'éclairage public de la commune, a proposé une offre en 2023 pour le renouvellement des éclairages publics vétustes, renouvellement qu' à l'époque la mairie avait reporté jugeant le coût important.

Fin 2025 le Conseil a été informé par le SYDESL que l'accompagnement financier persistait à minima à hauteur de 50% et au maximum de 65% de subventions.

D'autre part le SYDESL informe que les ampoules ne seront plus disponibles pour les luminaires ancienne génération et que le coût de cotisation augmentera selon la proportion de luminaires vétustes ou non sur la commune.

Aussi nous avons acté avec l'ancien Conseil municipal de donner une suite favorable à cette nouvelle offre qui est encore accompagnée par le Fonds vert cette année.

La proposition est de renouveler 20 luminaires de l'éclairage public depuis le point propre sous le cimetière jusqu'à l'entrée du bourg côté Gibles. Le coût total des travaux est estimé à 16 608€ HT.

Le reste à charge pour la commune sera de 5 562,69 € HT.

Les crédits au budget alloués au compte 21 permettent cette dépense d'investissement.

Le Conseil demande le calendrier des travaux envisagé par le SYDESL.

Madame le Maire propose au Conseil municipal de donner une suite favorable et de valider ce projet de renouvellement des éclairages publics.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE de donner suite à l'offre de renouvellement des candélabres.

ACCEPTE le devis du SYDESL pour un montant de 16 608 € HT pour réaliser les travaux correspondants.

ACTE que le reste à charge pour la commune est de 5 562.69 € HT

DONNE TOUT POUVOIR à Mme le Maire ou à un adjoint pour mener à bien cette décision et signer toute pièce utile.

VOTE unanime

Un interrupteur marche forcée a été envisagé sur le précédent mandat pour maintenir l'éclairage du bourg lors des manifestations : il faut relancer cette demande.

Le SYDESL organise des réunions de recensement des problèmes sur les communes tous les 2 ans : Un enfouissement des lignes au lotissement Longuebise pourrait-il être envisagé ?

Délibération désignation des délégués au SMAAA

Suite au tableau des commissions établi lors de l'installation du Conseil municipal, il convient de prendre une délibération pour désigner les délégués qui siégeront au SMAAA pour la commune de Montmelard. Il est proposé de délibérer et de désigner Jacques CHORIER en titulaire et Martine BILLONNET en suppléante.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DESIGNE Jacques CHORIER en titulaire et Martine BILLONNET en suppléante pour siéger au SMAAA,

DONNE TOUT POUVOIR à Mme le Maire ou à un adjoint pour mener à bien cette décision et signer toute pièce utile.

VOTE unanime

Délibération RODP Orange :

Redevances d'Occupation du Domaine Public : Chaque année la commune doit délibérer pour fixer le montant de la RODP. Cette redevance est collectée en fonction des longueurs de réseau souterrain ou aérien.

Le montant alloué pour les longueurs de réseau souterrain sont de 49.11 €/km et de 65.49 €/km pour le réseau aérien. Au vu des réseaux déployés et selon la fiche patrimoine fournie par Orange chaque année, il convient de prendre une délibération pour 16,267 kms de réseaux en souterrain et 21,677 kms de réseaux en aérien.

Le montant de la RODP est fixé à 2 218.50 € selon les prix et longueur annoncés.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

VALIDE les longueurs des réseaux aériens et souterrains.

VALIDE les montants fixés pour le calcul de la RODP à 49,11 €/km pour le réseau souterrain et à

65.49 €/km pour le réseau aérien.

VALIDE que le montant de la RODP sera fixé à 2 218,50 € pour l'année 2026.

DONNE TOUT POUVOIR à Mme le Maire ou à un adjoint pour mener à bien cette décision et signer toute pièce utile.

VOTE unanime

Demande de subventions

Il est présenté au Conseil municipal une demande de subvention de l'ADMR : L'ADMR intervient sur la commune pour 8 résidents.

Il convient de délibérer pour attribuer une subvention à l'ADMR d'un montant de 200 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE d'octroyer une subvention de 200 € à l'ADMR.

DONNE TOUT POUVOIR à Mme le Maire ou à un adjoint pour mener à bien cette décision et signer toute pièce utile.

VOTE unanime

L'Élan Palingeois fait part d'une demande de subvention par mail du 24 mars dernier. La fanfare participe chaque année aux commémorations du mois de novembre à Montmelard, une subvention leur est attribuée en retour.

Pour information la commune a versé 500€ en 2024, faisant un effort pour accompagner leur changement de tenue. Il n'y a pas eu de sollicitation pour 2025.

Madame le Maire propose de délibérer et de fixer un montant de subvention à 250 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE d'octroyer une subvention de 250 € à l'Élan Palingeois.

DONNE TOUT POUVOIR à Mme le Maire ou à un adjoint pour mener à bien cette décision et signer toute pièce utile.

VOTE unanime

Délibération renouvellement de la CCID

Le Conseil municipal a le devoir de constituer une liste pour la composition de la Commission Communale des Impôts Directs. Lors de l'installation du Conseil municipal, il a été proposé une liste de personnes susceptibles d'être sélectionnées par les services des impôts pour constituer la commission. Or toutes les personnes contactées à la suite de cette réunion n'ont pas souhaité figurer dans cette commission : Il est proposé ce soir une nouvelle liste de candidats qui sera transmise aux impôts. Il convient de délibérer afin de proposer cette nouvelle liste :

Conseil Municipal

Monsieur CHORIER Jacques
Madame RAVEAUD Marie-Pierre
Monsieur THOMAS Thierry
Madame MARTIN Christelle
Monsieur VOUILLON Benoît
Monsieur CHARNAY Julien
Madame CHEVRIER Océane
Madame FAURE Alice
Madame BILLONNET Martine
Monsieur TERRIER Benoît
Madame ROUSSEAU Marie
Monsieur NESME Eric

Personnes extérieures

Monsieur CARETTE Michel
Monsieur BONNETAIN André
Monsieur VOUILLON Henri
Madame THOMAS Isabelle
Monsieur JOMAIN Henri
Madame REVEL Martine
Monsieur DE MEHERENC DE SAINT PIERRE Charles
Monsieur DANRY Jean
Madame LIMOUZIN-BRICARD Sylvie
Madame GRIEZMANN Chloé
Madame CHARNAY Jocelyne
Madame LATHUILLERE Françoise

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DONNE TOUT POUVOIR à Mme le Maire ou à un adjoint pour proposer cette liste auprès de l'administration.

VOTE unanime

Voirie :

Point travaux de voirie, parole laissée à Thierry Thomas : Un rendez-vous doit être pris rapidement avec la société THIVENT pour fixer les travaux de voirie communautaire pour laquelle la Communauté de Communes alloue une enveloppe de 31 000 € HT. Il est rappelé que la portion de route des Jannauds nécessite une reprise de raccords de goudron suite à l'intervention de la société THIVENT sur 2025.

La Commission propose d'orienter les travaux sur la portion de route de Vauzelle.

Comme chaque année, la Communauté de Communes met à disposition 4 tonnes d'enrobés pour la commune de Montmelard pour l'année 2026. Une première livraison est prévue le 4 mai et la commune de Montmelard prendra 3 tonnes pour reboucher les nids de poules sur la voirie.

Thierry THOMAS propose une liste de travaux à prévoir sur l'année : une intervention est attendue sur l'aqueduc de Vigousset vers la maison JUGNON.

Un projet d'intervention sur le réseau d'eaux pluviales à Vauzelle a été chiffré en 2025 : les travaux devront être réalisés cette année.

Plusieurs portions ont été identifiées vers le moulin de Vigousset, le chemin d'accès à la maison du Sordet, le chemin d'accès à la maison Besserve, le chemin d'Anglure, le chemin des Grands Vernays, le chemin de Tend-Cul, ainsi qu'une portion aux Plâtres.

Madame le Maire demande à la Commission voirie de faire chiffrer tous ces éléments pour le prochain conseil municipal.

Le fauchage reprendra après les congés de l'agent communal. Il est fait part de problème de disponibilité du matériel, celui-ci étant mutualisé avec la commune de Dompierre les Ormes. Il est également fait part d'une largeur inadaptée à la voirie communale. Thierry THOMAS propose de se renseigner pour l'acquisition future d'un matériel de plus faible largeur.

Travaux Combrenot :

Une première tranche de travaux de terrassement a été réalisée par l'entreprise BALLAND. Le déboisement de la parcelle a été réalisé par Monsieur MARMOUD, exploitant forestier sur la commune de Montmelard. La suite des travaux reprendra en septembre avec l'entreprise BALLAND. Madame le Maire rappelle qu'une enveloppe de 15 000 € de fonds de concours a été sollicitée auprès de la Communauté de Communes pour ces travaux. Le Conseil doit préparer la rédaction du règlement pour l'utilisation et la mise à disposition de l'aire de stockage. Une signalétique devra également être mise en place.

Travaux points d'apports volontaires :

Les points d'apports volontaires programmés sont en cours de réalisation. Un point est fait, parole donnée à Jacques CHORIER : L'entreprise BALLAND ainsi que l'agent communal sont intervenus sur CHARNAY pour la réalisation d'une placette béton. Les travaux pour la réalisation de la placette à Vigousset et au Tronchat sont prévus fin mai. Les travaux pour les placettes à Vicelaire et en Pierranon seront réalisés après l'intervention d'ENEDIS. Les poubelles installées au Buisson pourront être déplacées sur le point propre du bourg.

BATIMENTS : Ecole – Eglise

Concernant les bâtiments, il conviendrait de prévoir des travaux d'accessibilité pour l'école, l'église et l'APC. L'accès au seuil de la salle des fêtes est à revoir ainsi que le seuil de l'entrée de la porte de la mairie avec l'application d'une petite résine. L'agent communal peut réaliser ces petits travaux.

Jacques CHORIER a étudié la question de l'accès à l'église: il transmettra son travail prochainement à l'ensemble du Conseil pour avis.

Réseau d'eau

Point sur le fonctionnement du réseau d'eau, parole donnée à Jacques Chorier : Fuite sur le brise-charge sur St Cyr : les investigations n'ont pas encore permis de trouver l'origine de la fuite.

Des travaux conséquents pourraient être à prévoir afin de résoudre le problème occasionnant un coût important. Un dossier de demande d'aide financière pourrait être adressé au SYDRO pour le programme 2027, si une dérogation nous autorise à commencer les travaux rapidement. La perte est estimée à 10-12 m3/semaine. Il faut finaliser les installations des dispositifs de sécurisation des portes des ouvrages de captage des eaux. Un nettoyage du réservoir a été réalisé avec l'entreprise BALLAND et l'agent communal. Jacques CHORIER propose de lancer un programme de renouvellement de compteurs pour une trentaine d'abonnés à identifier afin d'entretenir les installations en bon état. Il rappelle la réflexion en cours à remettre en service les sources des Vernes. Il évoque la possible acquisition de la parcelle AP 21 dans le cadre de la sécurisation des périmètres de captage. Un poteau incendie doit être installé au Tronchat : il faut planifier les travaux avec l'agent et l'entreprise BALLAND. Une visite est programmée le 7 mai avec la venue de l'agent des services techniques de la CCSCMB pour contrôler toutes les bouches d'incendie. Un travail sur le tarif de l'eau doit être fait pour présentation au prochain conseil. Une visite des ouvrages sera proposée aux nouveaux élus.

COSOLUCE – Informatique

La commune a fait le choix de migrer vers une solution logicielle complète cette année, et s'est engagée avec la société COSOLUCE. La prestation comprend le logiciel comptable, le logiciel de facturation, le logiciel de gestion du cimetière, de gestion des affaires générales, gestion de l'état civil et formation pour le personnel et les élus. Marie Pierre RAVEAUD et Marie Rousseau ont participé à une formation en ligne, elles nous font un retour très positif sur l'utilisation de celui-ci. Le contrat avec BERGER LEVRAULT s'achève au 31/12/2026.

QUESTIONS DIVERSES

Cimetière : les devis des pompes funèbres pour le relevage des tombes seront transmis à l'ensemble du Conseil. Il faudra programmer ces travaux prochainement.

Elaboration du PPMS ce jour avec M. PEHU, assistant de prévention.

Certificat de conformité des jeux reçu cette semaine. Les nouvelles structures ont été mises en service.

La démonstration de voitures organisée par Monsieur Legrand aura lieu ce samedi 2 mai sur la portion de route de Vauzelle. Une buvette sera tenue par l'association du comité des fêtes sur la place de l'église. Un spectacle sera offert à la population par l'association. En remerciement de leur venue, la municipalité offre un verre de l'amitié aux participants et aux bénévoles en fin de journée.

A noter :

- Réunion de la communauté de communes à Montmelard le 6 mai 2026 à 19h00.
- Commémoration du 8 mai / floralies à 11h30 sur la place du Poilu.
- Commande de drapeaux à prévoir.

La séance fut levée à 23h30.

Martine BILLONNET
Secrétaire de séance



Laure FLEURY
Maire

